

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, R. CONTARD, P. BERNARD, C. SCORDEL, J.-C. MICHAUD

EXCUSES : F. DIAZ (pouvoir à J.-C. MICHAUD)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : D. METZGER

Convocation du 7 novembre 2024

OBJET : RESSOURCES HUMAINES
MODIFICATION DE POSTE AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

Madame Mylène SIBILLE, déléguée à la petite enfance, rappelle que :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois ;

Considérant le constat d'un besoin permanent d'un adjoint technique territorial au service petite enfance à 78%.

Considérant que le poste mentionné était actuellement occupé sur la base d'un accroissement temporaire d'activité prévu par l'article L332-23 du code général de la fonction publique.

Considérant que le recrutement va s'exercer dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, il est nécessaire de créer un grade d'adjoint technique territorial.

Madame Mylène SIBILLE propose à compter du 14 novembre 2024, date de la présente délibération :

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

ID : 038-213804362-20241114-64_14112024-DE

- La création d'un poste d'adjoint technique territorial à 78% ;

Sur le rapport de Mme SIBILLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique territorial à 78% ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Le Maire,
Cécile CURTET
Le 15 novembre 2024

Détail des votes :

- Pour: 19
- Contre: 0
- Abstention: 0

